

2912 / ~~AI~~ B3/02/cl
15-6-59

el

LE PROGRES DU TERRITOIRE DE NYANZA.-

r.Cl./
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE NYANZA.-

N° 2 - Mai 1959

TRAVAIL - JUSTICE - ENTENTE.-



Bulletin mensuel d'information du Territoire
de Nyanza B.P. 43.-

---:---

Sommaire :

- 1°) La liberté de parole et de réunion
- 2°) L'entretien des boisements de sous-chefferies
- 3°) Cultivateurs, protégez vos richesses : entretenez vos caféiers
- 4°) Comment aider le commerce indigène
- 5°) Les Médecins sauvent vos enfants
- 6°) Nous répondons aux conseils de sous-chefferies
- 7°) Prix des soins vétérinaires
- 8°) Eleveurs, faites vacciner vos vaches contre le charbon
- 9°) Où va l'argent de vos impôts
- 10°) Eleveurs, voici vos dipping tank
- 11°) U.N.A.R.U. ni iki
- 12°) Nouvelles de partout.-

1. LA LIBERTE DE PAROLE ET DE REUNION.-

Les Banyarwanda peuvent maintenant disposer d'un droit très important qui existe dans tous les pays démocratiques: le droit de se réunir librement, et le droit d'exprimer librement leur opinion. Tous les Banyarwanda peuvent se réunir où ils veulent et quand ils veulent même si aucun sous-chef n'est présent. Toutefois ces réunions ne peuvent être l'occasion de désordres, de batailles ou d'infractions aux lois. C'est pourquoi l'Administrateur doit être au courant de ces réunions. Il faut lui demander l'autorisation, au moins trois jours d'avance. On peut demander d'avance l'autorisation pour plusieurs réunions, à condition d'indiquer les dates et les endroits et de les respecter. L'Administrateur accordera toujours l'autorisation, sauf s'il a des raisons de croire que la réunion dégènera en bataille ou en désordre. Il est interdit d'apporter des armes. L'Administrateur a le droit de venir lui-même à la réunion, ou d'y envoyer un de ses adjoints. Il n'est pas nécessaire de demander d'autorisation pour les réunions relatives à l'exercice de la religion.

Nous espérons que ces réunions d'hommes parlant librement seront réellement utiles au progrès du Ruanda. Nous espérons qu'on y prononcera des paroles réfléchies et raisonnables. Qu'on y entendra des hommes sincères qui veulent le progrès des habitants et qui ne songent pas seulement à leurs intérêts personnels. Nous espérons qu'on n'y prononcera jamais des paroles de haine.

La liberté est un bien précieux, mais difficile à employer.

2. L'ENTRETIEN DES BOISEMENTS DE SOUS-CHEFFERIES.-

Dans chaque sous-chefferie il y a des boisements qui ont été réalisés avec les taxes payées par les habitants. Un boisement est un bien utile, qui a coûté cher et qu'on ne peut pas gaspiller, on doit le soigner convenablement. Quel est le but des boisements ? : procurer du bois de chauffage et des perches de construction aux habitants. Mais pour avoir des perches, il faut couper les eucalyptus au ras du sol, et des souches bien coupées sortira une belle production de perches. Il faut tous les ans, couper ainsi un huitième des boisements de la sous-chefferie, car c'est après 8 ans qu'on a de bonnes perches. Qui va faire ce travail ? Les habitants, car ce sont leurs boisements et tout le produit est pour eux. Ils ne diront jamais que c'est une corvée, car personne n'appelle corvée les soins qu'il apporte à ses propres biens. Tous les arbres doivent être coupés, sauf quelques uns qui seront marqués à la peinture par le service forestier. Ceux-ci doivent rester et sont destinés à grossir pour pouvoir en faire des ponts, des charpentes ou des planches.

Habitants, mettez-vous avec courage à l'entretien de vos boisements. Tout le bois que vous coupez est pour vous, vous pouvez en faire tout ce que vous voulez : le brûler, l'employer pour construire ou le vendre. Parfois vous rencontrerez un arbre trop vieux et trop gros; vous hésiterez à le couper, mais coupez-le quand même, vous aurez ainsi une provision de bois de chauffage de plusieurs mois et la souche donnera de belles perches pour les années suivantes.

LES BOISEMENTS SONT A VOUS, SOIGNEZ-LES BIEN
ET COUPEZ-LES CONVENABLEMENT !...

3. CULTIVATEURS, PROTEGEZ VOS RICHESSES :
ENTRETIENEZ VOS CAFEIERS.-

La culture du café est très utile au Ruanda, car c'est elle qui apporte dans le pays l'argent qui vient des pays étrangers. Cette culture augmente donc vraiment la richesse du pays. Les autres cultures, celles qu'on vend sur place sont certes utiles pour le cultivateur qui vend, puisqu'il en recevra le prix, mais elles ne sont pas aussi utiles que le café pour l'ensemble du pays, parce qu'elles ne font pas venir l'argent de l'étranger.

C'est pourquoi le café est une culture qu'on ne pourra jamais négliger, on devra toujours la soigner et l'améliorer, même si le prix baisse et si le revenu diminue. Un petit revenu vaut mieux que pas de revenu.

Dans le café il y a différentes catégories d'après la qualité. Les meilleures catégories sont payées plus cher que les mauvaises. Par exemple le café produit par les baganda est mal soigné, de sorte qu'il est mauvais, et il se vend moins cher que le café du Ruanda. Il faut que le Ruanda fasse effort pour que le café reste bon et que pour qu'il s'améliore encore, afin que le cultivateur reçoive un meilleur prix. Il faut que le café du Ruanda devienne le premier de l'Afrique, afin qu'il reçoive le prix le plus élevé. Que devez-vous faire pour cela ? Vous devez suivre scrupuleusement les conseils que vous donnent les Agronomes et les moniteurs; apprenez à tailler vos caféiers vous mêmes.

.../...

Les moniteurs sont seulement là pour vous enseigner la méthode et non pour faire le travail à votre place. Le planteur progressiste cherche par tous les moyens à apprendre à tailler ses caféiers tout le long de l'année, et pas seulement une fois par an. Il faut mettre du paillis et du fumier afin de garder la fertilité du sol. Il faut bien soigner le café au moment de la récolte : le faire sécher sur des claies propres. Il est strictement défendu d'employer les claies pour d'autres produits que le café, car ces autres produits laissent leur odeur dans la claie et cela donnera au café un mauvais goût, une mauvaise odeur. Attention que le café ne soit pas conservé humide, car il prendrait le goût de la moisissure. N'apportez aux commerçants que du café bien sec et bien propre.

En suivant ces conseils, vous protégez et vous améliorez le produit national du Ruanda, le produit qui enrichit des millions de banyarwanda : LE CAFE.-

EN 1958 LE CAFE A RAPPORTE AUX HABITANTS DES TERRITOIRES DE NYANZA ET DE GITARAMA (40.000.000) QUARANTE MILLIONS DE FRANCS ! ! !

4. COMMENT AIDER LE COMMERCE INDIGENE ?

Toutes les branches d'activité doivent progresser dans ce pays : l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, et aussi le commerce. Etre commerçant, c'est exercer un métier qui entraîne beaucoup de dépenses : frais de construction et d'entretien de magasin, frais de véhicules, location de parcelle, salaires d'employés ou de travailleurs, dépenses pour constituer un stock de marchandises, impôts à payer au service des finances.

En échange de ces dépenses et de ces fatigues, le commerçant a droit à une chose : voir des clients entrer dans son magasin, lui acheter ses marchandises et lui faire réaliser des bénéfices. Or, actuellement les commerçants indigènes se plaignent; ils disent ceci : nous effectuons toutes les dépenses, mais nous n'avons pas de bénéfices : les clients n'entrent pas dans nos magasins, ils achètent les marchandises à des amateurs qui viennent étaler leurs articles sur le marché et qui n'ont pas dû effectuer les mêmes dépenses que nous. Cette question a été soumise aux conseils de chefferies. Tous les conseils de chefferie du Territoire de Nyanza vont empêcher que ces amateurs continuent à apporter des marchandises aux marchés des centres de négoce. Pour les empêcher, on va leur imposer de payer une taxe de 10.000 francs par an. Aucun d'entre eux ne sera capable de payer cette taxe, et il leur sera impossible de continuer à faire du commerce ambulancier. Il est en effet, nécessaire de supprimer le commerce ambulancier pour pouvoir rendre prospères les commerçants installés. Il y a encore une autre sorte de commerçants : ceux qui ont des magasins sur les collines en dehors des centres de négoce. Il en faut, car ils évitent de longs déplacements aux habitants. Mais il n'en faut pas trop, car sinon ils nuisent à ceux des centres de négoce et ils se nuisent les uns les autres. Combien en faut-il ? Les conseils de chefferies vont décider du nombre qu'on ne peut pas dépasser par sous-chefferie. De toute façon, ceux qui sont déjà installés pourront rester. Mais on exigera d'eux qu'ils aient des magasins convenables. Les chefferies vont donc aider les commerçants à améliorer leurs affaires. En échange les commerçants devront s'appliquer à mieux aider les clients :
.../...

ils devront avoir des magasins propres et en ordre, avoir un comptoir, être polis et serviables pour les acheteurs. Laisser leurs magasins ouverts, pour que les gens puissent y avoir accès tous les jours de la semaine et non pas seulement le jour du marché. Ils devront afficher les prix et avoir des instruments de mesure corrects (balances, mètres). Ils devront veiller surtout à ce que les produits comestibles qu'ils vendent soient parfaitement propres. Ils devront respecter les prix maxima et ne pas profiter de la suppression de certains concurrents pour augmenter leurs prix.

5. LES MEDECINS SAUVENT VOS ENFANTS.-

Consultation des nourrissons : dans tous les dispensaires on soigne spécialement les bébés, on les protège contre les vers, contre la malaria. On les vaccine contre la tuberculose, la fièvre typhoïde et d'autres maladies.

Dites à vos femmes qu'elles doivent aller à ces consultations de nourrissons. Ainsi vos enfants seront forts et ne deviendront pas malades. Tout homme qui aime son enfant ordonne à sa femme de le conduire au dispensaire, à la consultation des nourrissons.

6. NOUS REPONDONS AUX CONSEILS DE SOUS-CHEFFERILS.-

- 1) Question : Quand un homme est vieux, on l'exempte d'impôt, pourquoi n'exempte-t-on pas également les vieilles vaches ?

Réponse : Un vieillard est une personne utile, mais qui n'a plus la force de travailler. C'est un homme qui a travaillé toute sa vie, on le respecte et on l'aide en l'exemptant d'impôt, et lui-même continuera à aider les jeunes de ses conseils. Une vieille vache par contre est un être inutile qui devrait disparaître. Celui qui a des vieilles vaches doit s'en débarrasser: ces bêtes ne rapportent plus rien : ni veau, ni lait, mais elles continuent à manger l'herbe qui est nécessaire pour les bonnes bêtes. Ces vieilles bêtes coûtent très cher à leur propriétaire : en médicaments, en vaccin, en impôts et taxes, en salaire de gardiens, en pâturages. Tout le bénéfice que l'éleveur retire de ses bonnes bêtes est utilisé à payer ces dépenses au profit des mauvaises. Celui qui désire garder des vieilles vaches, est un homme qui ne réfléchit pas, qui ne connaît pas son intérêt. A cause de ces vieilles vaches, les bonnes vont manquer d'herbe, elles maigriront, veleront moins souvent, donneront moins de lait.

A cause de ces vieilles bêtes inutiles, le pays manquera un jour de pâturages. Au lieu d'exempter d'impôt les vieilles vaches, on devrait au contraire les taxer d'un impôt plus élevé que celui qui est payé pour les bonnes : ainsi on inciterait le propriétaire à se débarrasser le plus vite possible de ses vieilles bêtes inutiles qui le ruinent et qui épuisent le pâturage du pays.

ELEVEURS, DEBARRASSEZ-VOUS DE VOS VIEILLES VACHES, ELLES VOUS RUINENT ! ! !

- 2) Question : Pourquoi devons-nous payer les soins et médicaments vétérinaires alors que nous payons déjà l'impôt bétail ?

Réponse : La partie de l'impôt bétail qui va à l'Etat est de 75 francs seulement. Le reste va donc dans la caisse de votre chefferie et dans la caisse du pays. Cette somme est beaucoup trop faible pour payer tous les médicaments et les soins qu'on donne à une vache. Certains médicaments coûtent 100 francs à l'Etat pour une seule vache. Donc il est impossible avec les 75 francs de votre impôt de payer tout ce que l'Etat vous donne.

7. PRIX DES SOINS VETERINAIRES :

Pour tous les soins vétérinaires aux vaches malades, on doit payer 25 francs et on doit recevoir une quittance. Pour la vaccination contre le charbon, on doit payer 10 francs, et on doit recevoir une quittance. Ces sommes sont inférieures à la dixième partie de ce que l'Etat paye.

8. ELEVEURS, FAITES VACCINER VOS VACHES CONTRE LE CHARBON.-

Le Docteur vétérinaire de Nyanza m'a demandé de vous expliquer ce qui concerne la terrible maladie du bétail appelée "charbon". Cette maladie existe dans le pays en permanence. En effet, anciennement on ne brûlait pas les vaches mortes du charbon; on les enterrait seulement. Le résultat est que les éléments pathogènes (spores) qui transportent la maladie n'ont pas été détruits. Ils sont toujours dans le sol et peuvent rester dangereux pendant deux cents ans. Ces éléments pathogènes remontent à la surface du sol, transportés par les vers, les taupes, les termites, etc. La pluie les transporte encore plus loin et ils peuvent contaminer de grandes régions. Vous voyez que la maladie du charbon est réellement dans le Ruanda en permanence, vous savez que cette maladie peut détruire tout le bétail du Ruanda en un temps très court. De plus elle s'attaque aux hommes et peut tuer un très grand nombre d'habitants. Le Gouvernement, connaissant ce terrible danger, a pris les précautions nécessaires : il a fait vacciner tous les ans le bétail du Ruanda. Ce vaccin comprend deux injections qui sont faites le même jour. Ces injections coûtent très cher à l'Etat. Ce vaccin protège la vache pendant un an. L'année suivante, il faut donc recommencer. Vous voyez que l'Etat dépensait des sommes énormes pour protéger le bétail et en même temps les habitants du Ruanda. Or, cette année-ci le Gouvernement demande aux éleveurs de payer une toute petite partie de ces sommes, afin de l'aider à équilibrer son budget; il demande 5 francs par injection, soit 10 francs par bête. Or, que constate-t-on ? que les éleveurs se montrent réticents; que beaucoup refusent de faire vacciner leur bétail à cause de ces 10 francs. Récemment trois vaches sont mortes du charbon à Ruhango. Malgré ce malheur, les gens de cette région n'amènent pas leur bétail à la vaccination.

Habitants, je suis obligé de vous donner un grave avertissement : le refus de faire vacciner votre bétail va entraîner une catastrophe : le charbon va faire des ravages terribles dans le bétail et parmi les hommes. Parlez en dans vos conseils de chefferies, et de s/chefferies, et aux réunions de la population. Dites à tous vos concitoyens que personne n'a le droit de risquer la vie des hommes et des bêtes de la s/chefferie, simplement parce qu'il refuse de payer cette petite somme de 10 francs par vache. Dites à tous que celui qui ne fera pas vacciner son bétail sera peut-être une cause de malheur et deviendra l'objet de la haine des habitants.

Eleveurs, vous vivez maintenant une époque où vous comprenez votre devoir et votre intérêt sans qu'un mumotsi soit obligé de vous donner des coups pour vous pousser en avant. Montrez donc que vous comprenez votre intérêt. Faites vacciner votre bétail de votre propre volonté, comme des hommes libres, intelligents et progressistes. Payer 10 francs pour éviter de perdre une bête qui en vaut 3.000, n'est-ce pas de la sagesse et de la prévoyance ?

9. OU VA L'ARGENT DE VOS IMPOTS ?

Je vous ai dit dans le journal du mois d'avril que l'argent de l'impôt indigène va dans trois caisses différentes qui toutes trois servent au progrès du Pays : Caisse d'Etat, Caisse du Pays, Caisse de chefferie. Certains m'ont demandé, qu'elle est la partie de l'impôt qui va dans chacune de ces caisses.

Voici la réponse :

	Impôt de capi- tation.	Impôt de poly- gamie	Impôt bétail
Caisse de l'Etat	160	160	75
Caisse du Pays	111,30	12,80	4
Caisse de chefferie	132,20	51,20	31
TOTAL	403,50	224	110

Dans les chefferies où on perçoit la taxe eau (Busanza, Rukoma, Mayaga) cette taxe est versée dans la caisse de la chefferie. Plus tard, la chefferie utilisera cette somme pour payer à la Régideso le travail de réparation des sources. Au Ndiza on perçoit une taxe de 50 francs pour construire un dispensaire. Cette taxe reste évidemment dans la casse de cette chefferie et servira à cette construction.

POUR AIDER CES CAISSES QUI AIDENT VOTRE PAYS, PAYEZ VOS IMPOTS VITE. NE TRAINEZ PAS. PAYEZ TOT NE COUTE PAS PLUS CHER QUE PAYER TARD ET VOUS EPARGNERA BEAUCOUP D'ENNUIS. SI L'IMPOT TARDE TROP A RENTRER, LA CAISSE DE VOTRE CHEFFERIE NE SAURA PAS REALISER SES TRAVAUX.

10. ELEVEURS, VOICI VOS DIPPING TANKS !!!

Le Territoire de Nyanza va donc recevoir 17 dipping tanks et le Territoire de Gitarama 12. Ces dipping tanks appartiennent aux chefferies. Ils sont payés avec le produit de la taxe dipping tanks de 15 francs, que les éleveurs payent depuis plusieurs années, en même temps que leur impôt bétail. Le prix d'un dipping tank installé est de 167.229 francs. La somme totale à payer est donc de 2.842.893 frs pour Nyanza et 2.006.748 pour Gitarama. Le total n'est pas loin de cinq millions. Ces sommes doivent être versées par les Caisses de chefferie à la Caisse du Pays, et celle-ci paye le constructeur. Malheureusement, les chefferies n'ont pas encore tout cet argent en caisse. Pourquoi ? Parce que l'impôt bétail 1959 rentre trop lentement, et même une partie de l'impôt bétail 1958 n'est pas encore rentrée.

Eleveurs, payez vos impôts vite !!! Payer tôt ne coûte pas plus cher que payer tard et vous épargnera beaucoup d'ennuis. Eleveurs, ne permettez pas que certains propriétaires de bétail cachent leurs vaches et essayent d'échapper à une partie de leurs impôts. Cette fraude est injuste, car tous les autres payent les taxes et ceux qui fraudent profiteront injustement des dipping tanks payés par les autres.

Ceux qui n'ont pas encore payé leur impôt bétail 1958 méritent d'être punis.

11. Qu'est-ce que l'U.N.A.R.U. ?

Les menuisiers et les maçons sortis de l'école artisanale de Nyanza se sont groupés en une puissante association appelée UNARU (Union des artisans du Ruanda). Cette association fait elle-même partie de la coopérative TRAFIPRO de Kabgayi, que tout le monde connaît bien. Le conseiller de l'Unaru est Monsieur Eycnkans, dont le bureau est situé derrière l'Eglise de Nyanza.

Pourquoi l'Unaru est-elle utile ?

Primo : Parce qu'elle aide ses membres : elle les aide à trouver un hangar pour s'installer, elle leur trouve du travail, elle leur procure des matières premières (bois et quincaillerie) à bon marché, elle les aide à obtenir paiement de leurs factures lorsque les débiteurs tardent trop à s'exécuter, elle leur donne de nombreux conseils pour qu'ils gardent la qualité de leur métier, et devienne sans cesse de meilleurs artisans.

Secundo : L'Unaru est utile parce qu'elle aide les habitants du Pays à améliorer leurs conditions de vie : avoir de meilleures maisons et avoir de bons meubles. L'Unaru vient de faire un plan de maison de 5 mètres sur 6 mètres avec toit en tôle, parquet en ciment, portes et volets : cette maison coûte 12.600 francs. Toutefois si vous habitez à plus de 15 kilomètres de Nyanza, le prix sera augmenté légèrement à cause des transports. Celui qui construit une maison comme celle-là, peut recevoir un don de 8.000 francs du Fonds du Roi Baudouin. Ceci veut dire donc que vous devez seulement avoir 4.600 francs d'économies pour faire construire cette maison, puisque les 8.000 francs restant sont donnés par le Fonds du Roi. Celui qui n'a pas 4.600 francs doit faire comme ceci : travailler lui-même de ses mains avec ses amis pour faire les fondations et les murs. Ou bien il dépose à la Caisse d'Epargne tout l'argent qu'il gagne en vendant son café, sa bière, et ses vivres en surplus.

.../...

En deux ans, il aura économisé la somme de 4.600 francs et viendra aller demander à Monsieur Ryckmans de faire construire sa maison par l'Unaru. Allez trouver Monsieur Ryckmans au bureau de l'Unaru derrière l'Eglise de Nyanza. Il vous expliquera tout et vous donnera de bons conseils. Il sera à votre disposition le lundi et le mercredi.

TOUT MUNYARWANDA QUI HABITE DANS UNE HUTTE DOIT AVOIR UN BIEN PRECIS : DANS DEUX ANS PLUS TARD, IL DOIT AVOIR SA PROPRIETE MAISON. L'U.N.A.R.U. ET LE FONDS DU ROI PEUVENT L'Y AIDER.

12. NOUVELLES DE PARTOUT.-

1) Un grand ami des noirs disparaît.

Le Docteur Marbaix qui avait travaillé pendant plus de trois ans à Nyanza est mort ainsi que son épouse, dans un accident de voiture en Europe. Le Docteur Marbaix était un gynécologue de grande valeur qui avait rendu de grands services à la population de Nyanza. Les habitants de Nyanza sont très affectés par cette mort et ont fait dire plusieurs messes pour le Docteur Marbaix.

2) Le Fonds Mutara :

L'association appelée "Fonds Mutara" a été fondée le 11 avril 1959. Monsieur Xavier Nayigiziki en a été élu président. C'est une caisse destinée à accorder des bourses d'études universitaires aux Banyarwanda. On espère que beaucoup de gens généreux qui aiment le progrès du Pays feront des dons à cette caisse. Le premier don a été fait par le Mwami. C'est une somme de 280.000 francs, reliquat de la collecte publique qui a été faite à l'occasion de son jubilé de 25 ans de règne. L'Adresse de l'Association est : Fonds Mutara, Nyanza (Ruanda) B.P. 54

3) Un beau métier : Assistant social.

Il y a à Elisabethville un Institut d'Etudes Sociales. Ceux qui réussiront ces études exerceront un beau métier, très utile à leurs concitoyens. Les examens d'admission auront lieu à Kigali en juillet prochain. Pour pouvoir se présenter, il faut avoir terminé 2 ans d'humanités, ou avoir un diplôme d'études moyennes inférieures. Renseignez-vous au bureau du Territoire.

4) Recrutement de main d'oeuvre.

La société Sucraf qui a de grandes plantations de canne à sucre dans la vallée de la Rusizi va recruter 200 travailleurs volontaires en Territoire de Nyanza et 300 en Territoire de Gitarama. Ces travailleurs auront un contrat de six mois et gagneront environ 20 francs par jour. Ils iront travailler près d'Uvira. Beaucoup de jeunes hommes sans travail sont décidés d'aller travailler là bas pendant 6 mois.

:
:
:
:
:

POUR SAUVER LE CAFE DU RUANDA, POUR OBTENIR UN MEILLEUR PRIX SUR LES MARCHES ETRANGERS, NE VENDREZ QUE DU CAFE SEC ET BEAU !!!